



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

---

**LES CENTRES DE TECHNOLOGIE AVANCÉE :  
ENTRE 20 ET 30 MILLIONS D'EUROS  
POUR ÉQUIPER LES ÉCOLES TECHNIQUES  
ET PROFESSIONNELLES**

---

CONFÉRENCE DE PRESSE  
LUNDI 23 AVRIL 2007

## I. La revalorisation de l'enseignement technique et professionnel : une priorité du Contrat pour l'Ecole

La mise sur pied d'égalité des différentes filières d'enseignement afin que le choix posé par le jeune et ses parents soit réellement un choix **positif** fait partie des objectifs du Contrat Pour l'Ecole.

Ce processus s'inscrit évidemment dans un travail sur le moyen et le long terme. Il intervient dans un logique cohérente :

- Renforcement de l'enseignement primaire et secondaire (opération commencée depuis 2 ans)
- Renforcement des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaire commune (Décret qui entre en application à la rentrée prochaine)
- Mise en place d'un 1er degré différencié plus fort (Décret qui entre en application à la rentrée 2008)

Ces réformes permettent aux élèves de renforcer leurs compétences et de pouvoir envisager **toutes** les filières selon un angle positif. Les filières techniques et professionnelles ne doivent en aucun cas constituer des orientations de relégation.

Le travail ne s'arrête pas là :

- La Commission Consultative des Professions et Qualifications est en passe d'être réformée (Gouvernement conjoint du 26/4).
- Un Service Unique d'Information et d'Orientation se met en place pour que les choix des élèves soient réellement des choix éclairés (Gouvernement conjoint du 26/4).
- Une Bourse de stages se met en place (Gouvernement conjoint du 26/4).
- Des impulsions sont données afin de systématiser les stages professionnalisant dans le 3ème degré de l'enseignement technique et professionnel (Gouvernement conjoint du 26/4).
- Le Fonds d'équipement des écoles techniques voit ses moyens améliorés et amplifiés notamment grâce à l'apport des Fonds européens.
- L'alternance fait l'objet d'un travail en commun entre les différentes filières (CEFA + SF/IFPME).
- Un travail de fond se mène pour l'instant sur le parcours modularisé dans l'enseignement technique et professionnel.
- Les CTA sont prêts à être lancés ...
- Le décret immersion prévoit d'élargir cette possibilité à l'enseignement technique et professionnel. Les élèves de ces filières pourront désormais également disposer des bourses d'immersion proposées dans le cadre du Plan Marshall.

## II. Les Centres de technologie avancée (CTA). Qu'est-ce que c'est ?

Créés par le biais d'un accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, ces centres s'installeront dans des établissements scolaires. Concrètement, il s'agira d'infrastructures dotées d'équipements de pointe essentiellement mis à disposition des écoles (élèves et enseignants) mais aussi des demandeurs d'emploi et des travailleurs. **Objectif ?** Augmenter la qualité des formations afin de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi.

La mise à disposition d'équipements pédagogiques performants en phase avec la réalité du monde du travail est en effet une condition indispensable à l'amélioration de la qualité, de l'équité et de l'efficacité des formations.

- 1.** La qualité parce qu'une formation donnée sur un équipement performant est une formation de meilleure qualité ;
- 2.** L'équité parce qu'il s'agit de garantir l'accès aux meilleurs équipements sans discrimination;
- 3.** L'efficacité parce qu'il s'agit d'investir dans l'équipement pédagogique en ayant une meilleure connaissance des besoins avérés du terrain et en concentrant les moyens financiers.

Il s'agit donc bien ici de répondre aux aspirations des jeunes désireux de prendre pied dans la vie professionnelle et aux besoins et attentes des employeurs soucieux de disposer d'une main d'œuvre qualifiée. Il s'agit également d'offrir aux enseignants des formations en cours de carrière sur des équipements en phase avec la réalité du monde du travail.

Acquérir du matériel de pointe, identique à celui présent dans les entreprises nécessite cependant des budgets très importants. Il était donc inimaginable de pouvoir équiper chaque établissement de la Communauté française. Dans un souci d'efficacité, la Communauté française a donc décidé de concentrer les moyens sur vingt à trente CTA. Ces centres devront bien entendu être ouverts aux élèves de tous les établissements de la région et **ce, tous réseaux confondus**. Outre ce matériel de pointe, le CTA sera équipé de matériel « de base » indispensable à la formation concernée.

### III. Où seront situés ces Centres de technologie avancée ?

L'appel à projets qui sera diffusé dans tous les établissements dans les prochains jours précise les critères dont il sera tenu compte : les possibilités d'emploi identifiées dans la zone, les pénuries de main-d'œuvre éventuelles, le nombre d'élèves et d'établissements concernés, les facilités d'accès, la pertinence sectorielle des équipements et l'éloignement relatif par rapport aux centres de compétence.

En effet, ces centres de Technologie avancée viendront compléter le réseau de centres de compétence tant au niveau géographique que sectoriel. Ces 26 centres de formation de pointe continueront quant à eux à accueillir toujours plus d'enseignants et d'élèves. A l'horizon 2013, ce sera quelque 1.000.000 heures de formation soit 1/4H des heures dispensées par les centres de compétence qui seront destinées à l'enseignement.

Installer, dans une même région, un centre de compétence et un Centre de technologie avancée dédiés à un même secteur professionnel serait donc absurde.

### IV. Mon école est candidate pour un CTA. Comment procéder ?

Dès que le cahier des charges aura été approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, il sera adressé à l'ensemble des écoles techniques et professionnelles de la Communauté Française par circulaire pour leur permettre de déposer leur projet de candidature. Le Cahier des charges sera également disponible via le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

L'appel à projets se clôturera en octobre 2007.

S'en suivra la procédure de sélection suivante :

Chaque projet déposé sera soumis à l'avis du secteur concerné, du Comité subrégional pour l'emploi et la formation concerné, du Conseil de zone concerné. Ces projets et les avis de ces différentes instances seront ensuite soumis à une Commission de suivi composée des représentants des réseaux d'enseignement qui sera chargée de remettre une proposition de sélection. Cette proposition de sélection sera soumise à un Comité de pilotage composé des partenaires sociaux qui remettra un avis sur cette proposition. Le Gouvernement tranchera sur base de la proposition de sélection et de l'avis du Comité de pilotage.

La procédure peut sembler lourde mais l'enjeu le justifie amplement. La Communauté française entend que ses investissements répondent au mieux aux besoins du marché et favorisent ainsi l'emploi des jeunes.

La décision du Gouvernement de la Communauté française labellisant les CTA devrait intervenir au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. A partir de là, les CTA commenceront à être créés progressivement jusque 2013.

## V. Les Centres de technologie avancée, combien ça coûte ?

Le budget pour les Centres de technologie avancée en Région wallonne (objectif : 18 à 24 CTA) avoisinera les 21.000.000€ dont 50% seront apportés par la Communauté française et 50% par l'Europe via les Fonds FEDER. Le budget pour les CTA à Bruxelles (objectif de 3 à 6 CTA) tournera entre 3 et 6.000.000€ là aussi en cofinancement CF/FEDER.

Par ailleurs, l'investissement dans les équipements pédagogiques des écoles (qui ne sont pas CTA) sera maintenu et même augmenté à travers les Fonds d'équipement de la CF : ainsi, en Région wallonne, la Communauté française investit plus de 3.000.000€ par an en équipement, ce montant sera, dès cette année, doublé par l'apport de Fonds européens. Au total, la Communauté française va ainsi investir plus de 40.000.000€